

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achampsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 janvier 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218693002

Conclure une entente-cadre avec la firme Bell Canada, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une période de 3 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18875 (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218693002

Conclure une entente-cadre avec la firme Bell Canada, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une période de 3 ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18875 (2 soumissionnaires)

À sa séance du 5 janvier 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 janvier 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la Ville a commencé à développer une infrastructure urbaine de fibre optique qui permet de déployer des points d'accès WiFi dans les sites municipaux et des lieux publics ciblés sur son territoire, dans le but d'offrir une connectivité à ses employés-es ainsi qu'un accès gratuit à l'Internet pour les citoyens-ennes. Il est précisé qu'un des éléments structurants de cette stratégie consiste à déployer de nouveaux services tels que le WiFi

public, ainsi que les infrastructures qui les supportent. La phase 2 de ce déploiement devra bientôt débuter et la Ville doit se doter des équipements et des services nécessaires pour mener à bien cette phase. Il est mentionné qu'aucune soumission n'a été reçue pour les lots 1 et 2, lesquels feront l'objet d'un autre appel d'offres ultérieurement.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 68 jours. Parmi les 16 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter 6 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 21,52 % favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne. Il existe par ailleurs un écart de plus de 46,33 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la qualité du matériel acquis, le nombre de sites sur lesquels seront déployés le WiFi, la durée de l'appel d'offres, les impacts du report de l'octroi des lots 1 et 2 et les secteurs où sera déployé le WiFi.

Le Service a expliqué que le fournisseur présentant la plus basse soumission conforme bénéficie de rabais plus intéressants sur le volume des commandes auprès du manufacturier et s'est ainsi démarqué au niveau de son prix en faisant une offre très agressive. Il a également souligné que les enjeux soulevés par la situation sanitaire actuelle (pénurie de main-d'œuvre, pénurie de matériaux, délais de livraison des équipements trop longs, etc.) ont favorisé une grande fluctuation des prix des équipements sur le marché et occasionné une augmentation générale des prix des équipements. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE218693002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.